



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 17 novembre 2023

DOSSIER N° 2023 DOB 2024 A 05 17

**Politique :** Personnes âgées

Programme(s) :

**Objet :** Motion relative à la situation des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

### Service instructeur : DGS/CM

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Fiche financière jointe

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Montant

Annexe jointe

Sans incidence financière

Rapporteur : Mme Hartmann

Commission : Commission Action sociale, solidarités

L'an deux mille vingt-trois, dix-sept novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni en séance publique à l'Hôtel du Département sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental.

Membres de conseillers départementaux en exercice :	58
Présents :	52
Représentés :	4
Absents :	2

**Présents :** M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

**Représentés :** Mme Imen De Smedt donne pouvoir à Mme Annie Pourtier, Mme Martine Faïta donne pouvoir à Mme Delphine Hartmann, M. Bernard Perazio donne pouvoir à M. Roger Marcel, M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Damien Michallet

**Absents :** M. Gérard Dézempte, M. Pierre-Didier Tchétché

M. Julien Polat a été désigné(e) secrétaire de séance.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 17 novembre 2023  
**DOSSIER N° 2023 DOB 2024 A 05 17**

Numéro provisoire : 5816 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 22-11-2023

Publication le : 22-11-2023

Notification le : 22-11-2023

Exécutoire le : 22-11-2023

Acte réglementaire ou à publier : Non

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2023 DOB 2024 A 05 17,**

**Vu l'avis de la Commission Action sociale, solidarités,**

**Entendu, le rapport du rapporteur Mme Hartmann au nom de la Commission Action sociale, solidarités,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

d'approuver la motion ci-après :

L'EHPAD : un modèle dans la tourmente

La situation des établissements pour personnes âgées dépendantes est aujourd'hui très inquiétante. Partout en France, de nombreuses structures ne parviennent plus à boucler leur budget, et certaines sont contraintes de fermer. L'Isère n'échappe pas à cette crise.

Cette crise est multiple : la confiance avec les familles a été éprouvée à travers la COVID, la perte d'attractivité des métiers génère une pénurie de personnel quasi généralisée, l'inflation et les augmentations des coûts de l'énergie pénalisent les budgets de fonctionnement.

Au regard de ces difficultés cumulées, et dans un contexte de transition démographique où la question du grand âge va occuper une place centrale dans notre société, le Département appelle le Gouvernement à une réforme de grande ampleur. Elle doit permettre de transformer le modèle actuel des EHPAD, à la fois sur une vision plus domiciliaire pour que les résidents se sentent davantage « chez eux » qu'en institution, et pour un modèle financier soutenable et durable. La mise en place du 5<sup>ème</sup> risque de la Sécurité sociale doit aller plus loin sur ces questions et il revient à la Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie d'être à la hauteur des enjeux posés.

Dans cette attente, le Département, dans un contexte où les tarifs opposables aux personnes âgées sont déjà très élevés, a fait le choix de ne pas peser financièrement plus lourdement sur le pouvoir d'achat des familles. En effet, il apparaît nécessaire de maîtriser l'augmentation de ce reste à charge. Un fond de soutien d'urgence est donc débloqué à hauteur de 7 millions d'euros, permettant de faire face au déficit lié à l'inflation, à la facture énergétique et aux évolutions salariales non compensées par ailleurs. Il a été tenu compte de la réalité des dépenses au compte administratif 2022. Les déficits au titre de l'exercice 2023 seront quant à eux traités courant 2024.

L'effort consenti est d'ampleur, malgré des compensations de l'État sur ces missions très faibles, environ 37 %, et seulement 2 millions d'euros annoncés à l'échelle de l'Isère par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône- Alpes, soit le tiers de l'enveloppe départementale budgétaire allouée aux structures les plus en difficulté. C'est un montant bien inférieur aux besoins exprimés.

Néanmoins, le Département salue la mise en place des commissions départementales de suivi des difficultés financières des établissements et services médico-sociaux par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

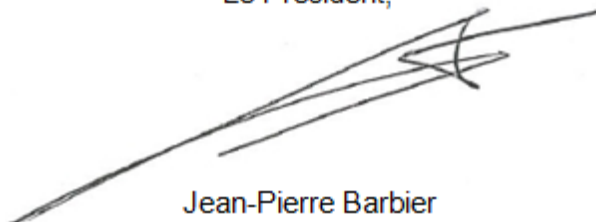
Cet accompagnement doit nécessairement trouver un prolongement au niveau national et l'assemblée départementale demande solennellement à l'Etat d'engager avec l'Association Départements de France une réflexion pour un changement de modèle permettant de sortir à terme de cette crise.

<b>Pour :</b>	56	M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay
<b>Contre :</b>		
<b>Abstention :</b>		
<b>Ne prend pas part au vote :</b>		

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier